

Altersécurité infos



Lettre mensuelle d'information
et d'analyse de Point Org Sécurité

N° 153 - juin 2019

Pourquoi Altersécurité infos ?

La sécurité et la santé au travail sont désormais des sujets d'actualité qui intéressent le grand public. Il faut s'en féliciter, tant ce débat public contribue à renforcer l'attention portée à ces questions cruciales. Toutefois, il est encore nécessaire de diffuser sur ces questions une information plus spécialisée à destination des personnes plus spécifiquement concernées.

C'est la vocation d'Altersécurité qui, fort de l'expérience des intervenants de Point Org Sécurité, entend informer plus spécialement les employeurs et les salariés sur leurs droits et devoirs en matière de santé et de sécurité au travail. Altersécurité ne prétend pas être exhaustif, mais souhaite susciter l'attention de ses lecteurs sur l'actualité des risques professionnels.

Cette démarche repose sur quelques solides convictions. La première est que la prévention est la clef de voûte de la lutte contre les risques et qu'il n'y a pas de prévention efficace sans une bonne information. La seconde est que les risques évoluent sans cesse, à mesure que le travail lui-même se transforme et que les connaissances évoluent. La troisième est que cette mise à jour permanente de nos savoirs et de nos pratiques doit s'appuyer sur de multiples disciplines.

En effet, pour bien combattre les risques, il faut les connaître et pour les connaître, il faut se nourrir des recherches accomplies dans des domaines d'expertise aussi variés que le droit, la médecine, la sociologie, la psychologie, l'ergonomie, l'économie ou encore le management. C'est ainsi, en croisant les savoirs et les expériences les plus diverses que nous souhaitons contribuer à la nécessaire sensibilisation aux risques professionnels.

www.altersecurite.org

Éditorial

QVT ET DOCUMENT UNIQUE Deux démarches liées

Alors que se déroule, du 17 au 21 juin 2019, la Semaine de la Qualité de vie au travail (QVT), de nombreux articles, rencontres et débats sont consacrés, dans la presse généraliste et spécialisée, à cette démarche novatrice.

Libérer la QVT des gadgets ludiques

C'est l'occasion de rappeler que la QVT ne saurait être assimilée à des actions aussi dérisoires que la mise à disposition des travailleurs d'un baby-foot, de salles de sport, de séances de massages ou de conseils diététiques. En effet, ces initiatives, si sympathiques puissent-elles être - lorsqu'elles ne résultent pas du pur artifice de communication - passent totalement à côté du sujet. En effet, comme le rappelle l'Accord national interprofessionnel du 19 juin 2013 portant sur la QVT, celle-ci se définit comme "un sentiment de bien-être au travail perçu collectivement et individuellement qui englobe l'ambiance, la culture de l'entreprise, l'intérêt du travail, les conditions de travail, le sentiment d'implication, le degré d'autonomie et de responsabilisation, l'égalité, un droit à l'erreur accordé à chacun, une reconnaissance et une valorisation du travail effectué." La QVT ne relève donc nullement d'une quelconque culture du "fun". Elle ne concerne pas les "afterworks" ni les à-côtés du travail mais le travail lui-même dans le but premier d'améliorer aussi bien les conditions de travail que l'efficacité des équipes.

Le point de départ du DUER

La QVT s'inscrit ainsi dans l'évolution de la gestion de la santé et de la sécurité au travail dont le point de départ a été l'obligation, pour les entreprises, de réaliser un Document unique d'évaluation des risques (DUER) et d'en déduire un plan d'action de prévention à réévaluer régulièrement. Comme le souligne Hervé Lanouzière, an-

cient directeur de l'Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail (Anact), "avec cette évolution, la santé au travail n'est définitivement plus un état de conformité stationnaire que l'on pourrait atteindre une fois pour toutes en instaurant des consignes et des procédures qu'il n'y aurait qu'à respecter. Il ne suffit plus de se conformer à ce que prescrivent les textes. Il faut anticiper, se placer dans une logique d'amélioration constante, être proactif, se tenir informé, chercher à substituer, etc."

Logique d'amélioration continue

C'est cette logique d'amélioration continue que prolonge la QVT avec l'ambition de compléter la "prévention" des risques professionnels par la "promotion" de la santé au travail. "Promouvoir la santé, c'est comprendre que les déterminants de la santé au travail prennent racine dans l'organisation du travail et les relations sociales, incarnés dans les projets structurants de l'entreprise. C'est donc intégrer les conditions de travail dans les paramètres décisionnels de l'entreprise afin que ces décisions portent leurs fruits tant sur le plan de la performance économique que de la santé au travail", explique encore Hervé Lanouzière. Ici encore, il ne s'agit plus d'être simplement en conformité avec des normes et des règles mais de faire preuve de responsabilité et de créativité.

Document unique et Qualité de vie au travail représentent donc deux démarches conjointes et complémentaires par lesquelles la gestion de la santé et de la sécurité au travail dépasse l'ancienne approche techno-centrée. Indissociablement liées, elles ouvrent une nouvelle ère de la prévention des risques dans laquelle les entreprises sont à la manœuvre pour réconcilier santé, sécurité et efficacité dans une démarche volontariste de progrès continu. ■

(1) Semaine Sociale Lamy, n° 1793, 30/11/17

Lu pour vous

Le burn-out reconnu par l'OMS comme "phénomène lié au travail"

À l'occasion de sa 72^e Assemblée mondiale de la santé, l'OMS n'a finalement pas reconnu le burn-out comme une "maladie" proprement dite mais plutôt comme un "phénomène lié au travail [...] résultant d'un stress chronique au travail qui n'a pas été géré avec succès" et qui se caractérise par trois éléments : "un sentiment d'épuisement, du cynisme ou des sentiments négativistes liés à son travail" et "une efficacité professionnelle réduite". Même si cette décision, relatée par *Le Figaro Santé* (27/05/19) a déçu les partisans d'une reconnaissance du burn-out comme maladie professionnelle, ces derniers saluent toutefois une avancée : désormais, le registre de l'OMS précise que le burn-out "fait spécifiquement référence à des phénomènes relatifs au contexte professionnel et ne doit pas être utilisé pour décrire des expériences dans d'autres domaines de la vie". ■

15 fois 5 000 euros d'amendes pour défaut de document unique

"Après la chute d'un décor lors d'une représentation en 2016 à Bastille, l'Opéra de Paris vient d'être condamné à payer 100 000 euros d'amende pour blessures involontaires", relate *France Musique* (22/05/19) en rappelant que deux machinistes, sur les quinze travaillant à ce moment-là, avaient été blessés. La radio précise qu'à cette occasion, l'institution "a également écopé de 15 amendes de 5 000 euros pour omission de faire transcrire sur un document unique l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs". En revanche, le régisseur technique, "contre qui une peine de huit jours d'emprisonnement avec sursis et 15 amendes de 100 euros avaient été requises, a été relaxé", à la satisfaction de son avocat qui avait fait valoir que son client, "simple régisseur technique ne dirige pas l'Opéra de Paris et n'a pas la charge de fixer les règles de sécurité". ■

► LA CITATION DU MOIS

W Sans doute avons-nous, avec d'autres, perdu la bataille de la communication sur le sujet de la "Qualité de vie au travail" puisque cette expression désigne aujourd'hui aussi bien la pratique du yoga en entreprise que des démarches centrées sur l'amélioration des façons de travailler. //

Richard Abadie, directeur général de l'Anact, in *Travail & Changement*, n° 372, juin 2019, librement téléchargeable sur www.anact.fr.

BAROMÈTRE 2019 DU COMPORTEMENT DES FRANÇAIS SUR LES ROUTES

Sécurité routière: le téléphone, premier comportement à risque devant l'alcool et la vitesse

"La grande vitesse et la forte alcoolémie, les deux risques historiques dont l'ampleur avait conduit à désigner la sécurité routière Grande cause nationale en 2002, sont en très net recul", établit la dernière édition du Baromètre du comportement des Français sur les routes réalisé par Axa. Hélas, simultanément, l'usage du téléphone au volant explose littéralement.

Les efforts de prévention déployés ont payés ! En 2004, 19 % des Français déclaraient "prendre le volant après avoir bu plus de 4 ou 5 verres d'alcool". En 2019, on n'en compte plus que 6 %. Il en est de même pour les grands excès de vitesse. En 2019, 11 % reconnaissent "rouler à 160-170 km/h sur autoroute" contre 29 % en 2004. Seul bémol relatif à ces risques historiques: en ville, malgré une baisse significative de 18 points, nos compatriotes sont encore 30 % à avouer rouler à plus de 65 km/h. Il y a 15 ans, ils étaient 48 %.

83 % des jeunes utilisent leur téléphone au volant

Le point le plus inquiétant concerne l'usage du téléphone au volant. En 2004, 22 % des conducteurs avouaient téléphoner au volant. Aujourd'hui, avec la progression fulgurante du taux d'équipement, la 4G et les applications GPS sur le téléphone devenu smartphone, les usages sont bouleversés: 70 % des Français reconnaissent utiliser leur mobile au volant dont presque 1 sur 2 pour passer un appel (46 %). De plus, 1 conducteur sur 4 textote ou lit un SMS au volant, et 1 sur 2 concède avoir l'œil rivé au GPS de



son smartphone... un "distracteur" pourtant non sans danger. Enfin, preuve que ces comportements sont probablement appelés à croître à l'avenir si rien n'est fait pour les combattre, l'usage intensif des jeunes est alarmant: 83 % reconnaissent l'utiliser en conduisant !

Pour un management des communications professionnelles

Pour imposer des comportements plus responsables, l'entreprise a bien sûr un rôle primordial à jouer, en commençant, a minima, par adopter un protocole de communication qui bannit explicitement l'usage du téléphone au volant. Mais pour les experts, cela ne suffit pas: au-delà, il faut mettre en place une organisation globale visant à réduire la nécessité de communiquer pendant les déplacements. ■

Pour aller plus loin: Les entreprises qui souhaitent engager une démarche globale de gestion du risque routier professionnel peuvent contacter la SEPR (Société d'édition et de protection route) qui, depuis plus de 60 ans, conseille les entreprises en la matière: www.sepr-route.fr.



Dossier

Focus sur les **cancers** professionnels

Un rapport de l'Assurance maladie dresse un état des lieux des cancers liés au travail. Parmi d'autres enseignements, il révèle que si le nombre de cancers liés à l'utilisation passée de l'amiante commence à décroître, ceux liés à d'autres agents cancérigènes augmentent dans les mêmes proportions, si bien que le nombre de cancers professionnels reste, hélas, stable. Le combat n'est donc pas gagné, exigeant une poursuite vigoureuse des efforts d'évaluation et de prévention de ces risques.

► 1 840 cancers professionnels recensés chaque année.

Sur la période 2013-2017, l'Assurance Maladie-Risques professionnels a reconnu, en moyenne 1 840 cancers d'origine professionnelle par an, soit 0,5 % des nouveaux cas de cancers recensés en France et 3,68 % des quelque 50 000 maladies professionnelles reconnues par an. En 20 ans, le nombre total de cancers professionnels a été multiplié par 3,6 : il est passé de 540 cas en 1998 à 1 940 cas en 2017.

► 80 % des cancers professionnels liés à une exposition à l'amiante.

Sur la période 2013-2017, 8 cancers professionnels reconnus sur dix ont été causés par une exposition à l'amiante. En 2017, leur nombre a toutefois baissé pour atteindre 1 400 cas, mais cette baisse a hélas été compensée par une hausse du nombre de cancers hors amiante qui a, lui, augmenté de 12,2 % en 2017 par rapport à 2016. Ces derniers représentent désormais 23 % des cancers professionnels en 2017 quand ils n'en représentaient que 17 % en 2013.

► **Les poussières de bois, le benzène et les "produits noirs" en accusation.** Hors amiante, une quarantaine d'agents d'exposition sont à l'origine de 90 % des cancers professionnels reconnus. Parmi ces agents, les poussières de bois, le benzène et les produits noirs (goudrons, bitumes, asphaltes...) représentent à eux seuls la moitié des cas concernés.

► Les hommes beaucoup plus exposés que les femmes.

Les hommes sont beaucoup plus concernés par les cancers professionnels (96 %) en raison de la spécificité de leurs emplois. À titre de comparaison, toutes causes de cancers confondues, les hommes représentent seulement 55 % des cas dans la cartographie des cancers de toutes origines. Parmi les hommes victimes de cancers professionnels, 80 % sont par ailleurs des ouvriers.

► Forte prépondérance des cancers du poumon.

Du fait de la prédominance des cancers liés à l'amiante, la majorité des cas reconnus sont des cancers du poumon (57 %). Viennent ensuite les cancers de la plèvre (21 %) et de la vessie (11 %). Les cancers liés à l'amiante sont des cancers du poumon dans 70 % des cas et des mésothéliomes dans 30 % des cas.



“Le déclin des cancers liés à l'amiante est hélas compensé par la hausse de ceux provoqués par l'exposition à d'autres agents cancérigènes, notamment dans les secteurs de la réparation automobile, le travail du bois ou la coiffure et l'esthétique.”

► **10 % des salariés exposés à au moins un produit cancérigènes, mutagènes ou reprotoxiques (CMR).** Selon une enquête menée en 2010, 10 % des salariés, soit 2,2 millions personnes, étaient exposés à au moins un produit CMR, les cancérigènes représentant 90 % de ces expositions. Parmi les salariés exposés, 30 % avaient eu au moins une double exposition.

► **Les principaux CMR présents en milieu de travail.** Les 8 principaux agents CMR chimiques, rencontrés en 2010 en milieu de travail, étaient les gaz d'échappement diesel (676 300 salariés exposés), les huiles minérales entières (472 700), les poussières de bois (337 300), la silice cristalline (284 000), le formaldéhyde (122 500), le plomb et ses dérivés (105 000), l'amiante (70 900) et les phtalates (54 570).

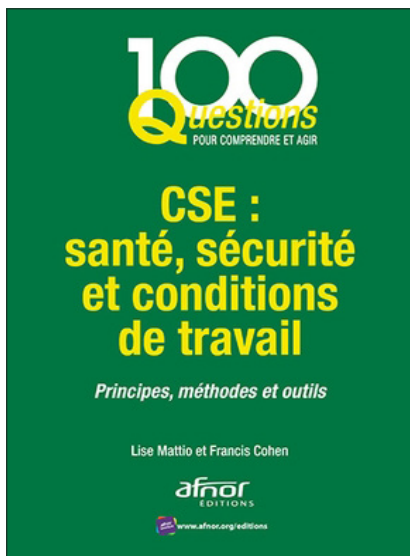
► **Certaines activités particulièrement exposées.** En 2010, les secteurs d'activité les plus concernés par les CMR étaient principalement, pour les hommes, le bâtiment et les travaux publics, la maintenance, le travail des métaux, les transports et la réparation automobile, et pour les femmes, les professions de santé (infirmières, sages-femmes et aides-soignantes), la coiffure, l'esthétique et les industries de process.

► **Un coût annuel total d'1,2 milliard d'euros.** La prise en charge des cancers par la branche AT/MP représente environ 1,2 milliard d'euros par an à la charge des entreprises, principalement en lien avec des rentes viagères. Seuls 20 % des bénéficiaires de rentes liées à des cancers professionnels sont les personnes directement touchées par le cancer. 80 % des rentes sont versées aux ayants droit, majoritairement aux conjoints des personnes décédées de leur cancer. ■

Pour aller plus loin : Santé Travail : enjeux & actions, avril 2019, librement téléchargeable sur www.assurance-maladie.ameli.fr

Dans notre bibliothèque

Mois après mois, les experts de Point Org Sécurité scrutent l'actualité éditoriale afin de présenter aux lecteurs d'Altersécurité un panorama de ce qui se publie autour des pôles d'intérêt qui sont les leurs. Ces publications constituent un baromètre signalant les orientations, les motivations, les préoccupations et les tendances du moment en matière de sécurité et de santé au travail.



CSE : santé, sécurité et conditions de travail

Par Lise Mattio et Francis Cohen, Afnor, juin 2019, 276 p., 23 €.

Institué par l'ordonnance du 22 septembre 2017, le Comité social et économique (CSE) fusionne les anciennes instances de représentation du personnel et entraîne ainsi la disparition des anciens comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT). Cela ne signifie toutefois pas que les questions de santé et de sécurité échappent désormais à la compétence des représentants du personnel. Ceux-ci conservent en effet un rôle prépondérant pour assurer le déploiement d'une culture partagée de la sécurité. À travers une série de questions opérationnelles ce guide pratique s'adresse prioritairement à eux. Mais les employeurs y trouveront aussi des informations cruciales pour faire de leur CSE un véritable partenaire dans la promotion de la santé et la sécurité au travail. ■

Altersécurité infos

Lettre mensuelle d'information et d'analyse de Point Org Sécurité

Directeur de publication : Emmanuel Pochet

Courriel : info@point-org.org - www.altersecurite.org

La ressource du mois :

Flex-offices : un choix à mûrement réfléchir

Les employeurs qui envisagent de succomber à la mode des flex-offices, cet aménagement de l'espace de travail dans lequel les salariés ne disposent plus d'un bureau attitré devraient y réfléchir à deux fois. C'est du moins la conviction de Laurent Assouly, ethnologue et salarié du fabricant de meuble de bureau Howe, qui, dans la dernière livraison du magazine Travail & Sécurité pointe les risques et inconvénients qui peuvent en résulter pour les entreprises et leurs salariés.

Fort d'une expérience de 20 ans dans l'aménagement des espaces tertiaires, Laurent Assouly estime que ces espaces au design souvent contemporain et soigné ne tiennent pas toujours leurs promesses.

Inflation des mails et déclin de la communication

Ainsi, les "perspectives d'amélioration de la socialisation, de la communication orale et, par voie de conséquence, de la productivité" ne sont pas toujours au rendez-vous car, dans des bureaux ouverts, la crainte de déranger ses collègues conduit les salariés à privilégier les mails, même pour s'adresser aux personnes qui se trouvent dans la même pièce. Un constat corroboré par une étude menée par deux chercheurs de Harvard ayant mesuré que, lors du passage d'un bureau fermé à un bureau ouvert, "les mails augmentaient, de 22 % à 50 % selon l'entreprise" tandis que "dans le même temps, les interactions en face-à-face chutaient de près de 70 %".

Une source de stress et de fatigue

De façon plus fondamentale, Laurent Assouly estime que ce type d'espace de travail va à l'encontre de la nature humaine. "Ce que ces groupes n'ont pas intégré, souligne-t-il, c'est qu'il y a chez l'homme un besoin physiologique de marquer un territoire, de fixer des repères. On l'observe dès l'université, lorsque les étudiants vont s'asseoir à la même place dans un amphithéâtre. C'est un comportement de l'ordre de la sécurisation : dans un environnement connu, on est rassuré et on peut se concentrer davantage sur sa tâche". D'où une série d'effets pervers qui créent du stress et de la fatigue pour les salariés et une perte d'efficacité pour l'entreprise.

Prendre le temps de la réflexion

Excepté pour le cas spécifique des équipes projets vouées à travailler ensemble le temps d'une mission, il invite les entreprises à prendre le temps de la réflexion : "À l'heure où l'on entend beaucoup parler de stress au travail, de burn-out, il me semble plus que nécessaire d'engager la réflexion sur les différents types d'aménagement des bureaux, ce pour quoi ils peuvent être adaptés et les mesures à prendre pour accompagner leur mise en place." En d'autres termes, il s'agit de procéder à une évaluation des risques préalablement à la prise de décision. ■

Pour aller plus loin :

Travail & Sécurité, n° 806, juin 2019, librement téléchargeable sur www.travail-et-securite.fr

Altersécurité infos

Lettre mensuelle d'information et d'analyse de Point Org Sécurité

11, rue Albert 1er - 92210 Saint-Cloud - Tél. : 01 46 02 44 01

Retrouvez-nous sur Internet :

Assistance à l'évaluation des risques professionnels :

www.evrp.org

Formation Sauveteur Secouriste du Travail :

www.sauveteur-secouriste-du-travail.org

La collection complète d'Altersécurité :

www.altersecurite.org